



## Récupération usufruit, après décès usufruitier nu-propriété

Par **dddur**, le **21/05/2010** à **14:53**

Bonjour

Je me pose une question depuis pas mal de temps et j'espère qu'un intervenant sur ce forum pourra éclairer ma petite lanterne.. (lol)

Je suis nu-proprétaire d'une maison. L'usufruitier du bien est mon grand père paternel (veuf de 82 ans).

La maison est disposée sur 2 étages et regroupe 2 anciens appartements. (les 2 appartements ont une entrée indépendante, mais un escalier interne à été installé pour les regrouper et en faire un seul ensemble).

J'ai reçu par donation de mon père, la nue-proprété de l'appartement du premier étage (40m<sup>2</sup>), il a donné l'usufruit à ses parents (mes grands parents paternel).

J'ai reçu par donation de ma mère, la pleine propriété de l'appartement du rez-de-chaussée (30 m<sup>2</sup>).

Mes parents sont divorcés et je entretien un rapport conflictuel avec mon père. J'entretiens par contre d'excellent rapport avec mon grand père paternel (l'usufruitier actuel) car il s'est subsisté à mon père pendant mon éducation.

J'aimerais savoir comment va se passer les choses quand mon grand père va décéder ?

Mon père (héritier de l'usufruitier) dispose t'il de la jouissance du bien pour quelques jours afin de récupérer les affaires de son père ?

Puis je refuser l'accès de la maison à mon père dès le décès de mon grand père et exiger la présence d'un huissier (ou autres.. ?) pour que celui-ci pénètre dans la maison afin de récupérer les affaires dont il a hérité de mon grand père (l'usufruitier).

Je vous remercie vivement d'avoir pris le temps de lire mon petit message.

David